



CCAS

Centre Communal d'Action Sociale

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Version 2025

SOMMAIRE

1. Cadre juridique du débat d'orientation budgétaire

2. Contexte national

3. Contexte local

4. Les Missions du CCAS en 2024

4.1. Les missions obligatoires

4.2. Les missions facultatives

5. Les actions et aides du CCAS en 2025, dans la continuité de 2024

6. Les orientations budgétaires 2025

6.1 Les dépenses de fonctionnement

6.2 Les recettes de fonctionnement

1. Cadre juridique du débat d'orientation budgétaire

Le présent rapport d'orientation budgétaire a été établi conformément aux articles L.2312-1 et L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit l'organisation d'un débat sur les orientations budgétaires (DOB) dans les deux mois qui précèdent l'examen et le vote du budget primitif.

Le DOB a vocation à exposer les grandes lignes de la politique budgétaire pour l'année 2025.

Le rapport doit préciser les engagements pluriannuels envisagés, la gestion de la dette, et doit faire l'objet d'une présentation de la structure et de l'exécution des dépenses de personnel.

Ce rapport donne lieu à un débat par le conseil d'administration. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Le ROB est porté à la connaissance des administrateurs dans les deux mois précédant le vote du budget.

L'article L.2312-1 du CGCT précise que le ROB doit être transmis au préfet du département

Il est donc proposé :

- De préciser les actions du CCAS et sa situation financière.
- De présenter les orientations budgétaires pour l'année 2025.

2. Contexte national

En 2024, le taux de chômage en France est estimé à environ 7,4 %, une légère baisse par rapport aux années précédentes. Cependant, des disparités persistent selon les régions et les secteurs d'activité. Les jeunes et les travailleurs peu qualifiés continuent d'être les plus touchés par le chômage, avec un taux de chômage des jeunes (15-24 ans) atteignant près de 20 %.

Le taux de chômage devrait atteindre 7.6 % d'ici la mi-2025 selon l'INSEE. La Banque de France table, quant à elle, sur une augmentation de la courbe à 7.8 % en 2025.

La loi pour le plein emploi du 18 décembre 2023 prévoit, au plus tard en 2025, une inscription automatisée auprès de France Travail de l'ensemble des personnes sans emploi :

- Demandeurs d'emploi aujourd'hui inscrit auprès de France Travail ;
- Allocataires du RSA (revenu de solidarité active) ;
- Jeunes accompagnés par les Missions locales ;

Les personnes inscrites sur la liste des demandeurs d'emploi auprès de France Travail seront orientées vers leur organisme référent (France Travail, Missions locales, Cap emploi, Conseil départemental et délégataires). À l'issue d'un diagnostic avec un conseiller de leur situation et de leurs besoins, ils élaborent ensemble un contrat d'engagement, qui prévoit un « plan d'action précisant les objectifs d'insertion sociale et professionnelle ».

L'objectif est également celui d'un accompagnement intensif pour les demandeurs d'emploi en ayant le plus besoin, qui étend et prolonge l'accompagnement rénové des allocataires du RSA expérimenté en 2024 dans 47 départements.

La pauvreté touche environ 14,5 % de la population française, soit près de 9 millions de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté. Les familles monoparentales et les personnes âgées sont particulièrement vulnérables. Les aides sociales, bien que présentes, ne suffisent pas toujours à garantir un niveau de vie décent.

La hausse des prix à la consommation a très fortement marqué le pas en 2024 pour s'établir à 2 % en moyenne annuelle, après deux années marquées par une inflation soutenue due à la guerre en Ukraine, selon l'INSEE.

En 2022, les prix avaient augmenté en moyenne de 5,2 %, et en 2023, de 4,9 %, tirés à la hausse en particulier par le prix de l'énergie et de l'alimentation. Hors tabac, les prix à la consommation sont également moins dynamiques, avec une hausse de 1,8 % l'année dernière, après 4,8 % en 2023.

Le marché du logement en France est tendu, avec une hausse des prix de l'immobilier dans de nombreuses régions. En 2024, le coût moyen du loyer a augmenté de 3,5 % par rapport à l'année précédente, rendant l'accès au logement de plus en plus difficile pour les ménages à faibles revenus.

3. Contexte local

Le contexte national a forcément un impact sur le public reçu par le CCAS, en termes de difficultés financières mais également par rapport à l'accès au droit avec les différentes mesures qui peuvent être mises en œuvre.

Via son CCAS, la commune de LA BALME DE SILLIGNY, entend affirmer son action sociale. Le développement et l'accompagnement social global restent une priorité majeure.

Il entend faciliter l'accès aux droits sociaux, éviter l'exclusion, favoriser la cohésion et le lien social afin de lutter contre la pauvreté, mais également développer des actions à destination des seniors de la commune avec l'objectif de promouvoir le Bien Vieillir chez soi.

La proportion de la population vivant en situation de pauvreté à La Balme de Sillingy est estimée à environ 7 %, ce qui est inférieur à la moyenne nationale. Néanmoins, des poches de précarité existent, notamment parmi les familles monoparentales et les personnes isolées (âgées ou précaires). Le CCAS doit continuer à renforcer ses actions pour soutenir ces populations.

Le CCAS conforte ses missions d'aide et d'accompagnement des plus démunis par le maintien des enveloppes dédiées aux aides facultatives.

Le marché du logement à La Balme de Sillingy est également tendu, avec une augmentation des loyers de 2,5 % en 2024. L'accès au logement social reste un enjeu majeur, et le CCAS doit travailler en collaboration avec les acteurs locaux pour faciliter l'accès à des logements abordables pour les ménages à faibles revenus.

Le CCAS souhaite rester un service de proximité en matière de solidarité pour les habitants et un relais pour les partenaires sociaux du territoire : Pole Médico-Social, bailleurs sociaux, Maison France Services...

4. Les Missions du CCAS en 2024

L'article L.123-5 du Code de l'action sociale et de la famille dispose que le CCAS anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune en liaison étroite avec les institutions publiques et privées.

Le CCAS est un établissement public communal et autonome géré par un Conseil d'Administration. Il est l'instigateur de la politique sociale au niveau de la commune.

Il peut intervenir sous forme de prestations et participe à l'instruction des demandes d'aides sociales dans les conditions fixées par la voie réglementaire.

Il transmet les demandes dont l'instruction incombe à une autre autorité.

4.1. Les missions obligatoires

- **Instruction des demandes d'aide sociale (aide sociale familiale, obligation alimentaire...)**

Le CCAS a instruit 4 demandes d'obligations alimentaires et 5 demandes d'aide sociale familiale (comportant au total 9 dossiers d'obligés alimentaires à communiquer à d'autres CCAS).

- **Gestion et délivrance des domiciliations :**

32 domiciliations sur l'année 2024 dont **22 actives** au 31 décembre. C'est une nette augmentation par rapport à l'année 2023 qui en comptait 15 actives en fin d'année.

- **Mise en place du registre des personnes vulnérables.**

Le registre reste stable en 2024 sans nouvelle inscription.

4.2. Les missions facultatives

- **Aides financières sous la forme de secours exceptionnels ou de bons (alimentaires, factures énergétiques, autres factures).**

En 2024, le CCAS a accordé 36 bons alimentaires soit 2 340 € d'aide contre 27 en 2023 pour 1 870 €. Concernant l'aide aux factures, il y a eu une diminution : 3 aides exceptionnelles accordées en 2024 pour un montant de 627.04 € contre 6 en 2023 pour 1 147 €.

- **Aides financières à destination des familles sous forme de Bons de Noël**

En 2024, 43 familles ont pu bénéficier des bons de Noël pour un montant de 2 220 € soit 111 enfants aidés. Le nombre de famille a diminué par rapport à 2023 mais le nombre d'enfants est sensiblement similaire.

- **Nouvelle aide financière : achat de ticket de car pour la ligne Y22**

Cette nouvelle aide est effective depuis le 15 octobre 2024. 2 personnes en ont fait la demande sur la fin d'année : 1 personne seule et 1 personne avec deux enfants.

- **Organisation d'actions à destination des séniors de la commune avec pour objectif le Bien Vieillir sur la commune :**

Forum Bien Vieillir : 26 stands présents pour la 3^e édition de ce forum. Le coût de cet évènement s'élève à 791.07 € soit 395.53 €/commune.

Ateliers séniors : l'année 2024 fut riche en actions en faveur des séniors :

- Une conférence prévention cambriolage et escroquerie animée par la Police Municipale a été proposée sur le 1^{er} trimestre avec une quinzaine de participants.
- Un atelier santé Cap Bien Être (cycle de 6 séances) avec la MSA a été organisé en septembre et octobre, le groupe était complet avec 8 personnes (sur inscription).
- Enfin l'atelier prévention conduite séniors (cycle de 3 séances), toujours en partenariat avec la MSA a rencontré un vif succès au mois de Novembre avec 12 participants (groupe complet) et environ 8 personnes en liste d'attente.

Ces ateliers sont gratuits pour les bénéficiaires, le CCAS a juste à fournir une salle et organiser la communication et les inscriptions. En début d'année un sondage avait été envoyé au 65-85 ans pour connaître leurs besoins et récupérer leurs coordonnées afin de faciliter la communication pour chaque atelier. Plus de 100 personnes ont répondu ce qui a permis de créer un listing fourni.

Spectacle séniors : Le traditionnel spectacle à destination des aînés de la commune a eu lieu le 17 novembre 2024 et encore une fois ce rendez-vous fut un réel succès avec 260 personnes présentes, un spectacle de qualité très apprécié. Le budget pour cet évènement s'élève à 6 205.89 €.

- **Les boites solidaires**

Pour la 4^e année consécutive, le CCAS a organisé une collecte de boites solidaires à destination des bénéficiaires des Restos du cœur. Cette action a été organisée en collaboration avec le CMJ. Le mercredi 18 décembre, les jeunes du CMJ ont pu distribuer plus de 120 boites solidaires lors de la permanence des Restos du cœur sur la commune.

- **Accompagnement des usagers dans les démarches de demande de logement social.**

La crise du logement s'intensifie et la demande de logement est de plus en plus forte sur notre territoire avec 1 045 demandes actives au 31/12/2024 (526 nouvelles demandes et 519 renouvellements) contre 862 l'année dernière.

Sur ces 1 045 demandes actives,

- 35 sont liées à des faits de violence au sein du couple (17 en 2023)
- 30 sont liées à une situation de handicap ou perte d'autonomie (51 en 2023)
- 102 sont liées à une reprise du logement par le propriétaire (68 en 2023)
- 206 sont liées à un logement trop cher (169 en 2023)
- 213 sont liées à une séparation (165 en 2023)
- 293 sont liées à un logement trop petit (239 en 2023)

Au cours de l'année 2024, 30 logements (1T1/ 3T2/ 20 T3/ 3 T4/ 3 T5) ont été attribués sur la commune (29 en 2023) dont 10 livraisons sur le nouveau programme CŒUR DE BALME.

- **Accueil, écoute et orientation des usagers**

Le CCAS peut apporter des informations sur les différentes prestations et dispositifs sociaux disponibles, ainsi que sur les partenaires et organismes compétents. Le CCAS peut par ailleurs assurer un accompagnement social personnalisé pour les personnes en difficulté pour les aider à

identifier et mobiliser les dispositifs idoines qui pourront améliorer leur situation. Cet appui peut inclure des entretiens sociaux, des démarches administratives, des actions d'insertion sociale et professionnelle, etc. Cette mission est cruciale, elle permet de lutter activement contre l'exclusion. De plus, le CCAS joue un rôle de coordination avec les différents acteurs sociaux de la commune que sont les services sociaux, les associations, les structures médico-sociales, les établissements scolaires, les services de santé, etc. Cette coordination vise à favoriser la complémentarité des actions et à optimiser les ressources disponibles.

Les actions du CCAS couvrent l'ensemble du territoire de la commune de La Balme de Sillingy.

En 2024, c'est plus de **300 rendez-vous physiques** (dont environ 200 pour du logements) et plus d'une **centaine d'entretiens téléphoniques** afin de renseigner, orienter et accompagner de manière la plus efficace possible les usagers.

5. Les actions et aides du CCAS en 2025, dans la continuité de 2024

Les aides facultatives :

- Bons alimentaires
- Aide au paiement de factures
- Bons de Noël
- Ticket de bus : développement de cette nouvelle aide mise en place fin 2024
- Boîtes solidaires : le succès est toujours au rendez-vous, la collaboration avec le CMJ a du sens et permet d'envisager Noël sous un angle plus solidaire

Les actions envers les seniors : bien vieillir dans sa commune

- Le spectacle sénior permet toujours un moment de convivialité et de retrouvailles sur la commune.
- Les ateliers seniors, dans une idée de prévention, de nouveaux ateliers seront proposés sur 2025.
- Le forum Bien vieillir : cette année, nous souhaitons proposer une nouvelle formule avec un format plus ludique sous le signe de la découverte à travers différents ateliers (loisirs créatifs, sport, massage assis, réflexologie, microfolie, soin des mains, maquillage et/ou soin de la peau...). Ces ateliers seront gratuits mais sur inscription. Les stands d'information et/ou de sensibilisation auront bien sûr toujours leur place sur le forum. Nous modifions également le jour de ce forum en le proposant un jour de semaine, le vendredi 3 octobre 2025, afin de se donner plus de chances de mobiliser les retraités mais également les partenaires.
- Le projet Paroles de Balméens : suite au succès du film Paroles d'Anciens, une suite est envisagée avec des habitants ayant entre 60 et 80 ans.

Accueil, conseil et orientations des usagers : face à l'augmentation des demandes et suivis sociaux (domiciliation, demande de logement, bons alimentaires...), le CCAS va se doter d'outils afin de sécuriser et centraliser toutes les données au même endroit. L'outil « Mon Suivi Social » est un logiciel en ligne gratuit simple et intuitif, c'est un service de l'Etat qui est géré par l'ANCT (agence nationale de la cohésion des territoires). Ce logiciel sera complété par le logiciel DOMIFA qui est un outil numérique gratuit permettant aux organismes domiciliataires de simplifier la gestion de la domiciliation des personnes sans domicile fixe.

Ces deux outils numériques sont conformes au RGPD et à la Loi informatique et répondent à toutes les bonnes pratiques de la CNIL.

Ils permettent une gestion fine des droits utilisateurs : responsables, salariés et bénévoles ont accès seulement aux informations nécessaires.

6. Les orientations budgétaires 2025

6.1. Les dépenses de fonctionnement

FONCTIONNEMENT	CA 2023	CA 2024	BP 2025
Dépenses			
Chapitre 011 - Charges à caractère général	12 823,61 €	12 792.73 €	14 140 €
Chapitre 012 - Charges de personnel	21 438,12 €	22 019.04 €	25 000, 00 €
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	5 664,70 €	7 241.81 €	10 031.25 €
Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement	0,00 €	0,00 €	1 000 €
Chapitre 042 - Opérations d'ordre	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dépenses de fonctionnement	39 926,43 €	42 053.58 €	50 171.25 €

- Depuis 2022 les charges à caractère générale sont stables ; pour 2025 une légère augmentation (1 300€) expliquée par le fait que les frais d'affranchissement et de télécommunication (280 € + 600 €) n'ont pas été imputés au budget CCAS en 2024 mais au budget principal. Néanmoins ces deux lignes de dépenses doivent bien être pris en compte par le CCAS. De plus il est prévu une légère augmentation ciblée sur les coûts du spectacle seniors (500 €).
- Concernant les charges du personnel, il n'y a finalement pas eu d'augmentation significative en 2024 malgré la revalorisation des points d'indice en janvier, la prise en compte de la prime de résidence passée à 3 % en janvier 2024, et de la prime liée au pouvoir d'achat accordée par Mme le Maire en janvier 2024. Cela s'explique par la baisse des charges sociales dû à la stagiairisation de l'agent au 1^{er} mai 2024, suite à la réussite d'un concours (les charges sociales étant plus importantes pour un contractuel). Pour 2025, la projection a été revue à la hausse.
- Chapitre 65 : l'augmentation de cette ligne entre 2023 et 2024 s'explique essentiellement par une forte augmentation des bons alimentaires. Les autres aides restent stables.

6.2. Les recettes de fonctionnement

FONCTIONNEMENT	CA 2023	CA 2024	BP 2025
Recettes			
Chapitre 70 - Produits des services	190,00 €	721.68	580 €
Chapitre 74 - Dotations et participations	36 360,00 €	44 300 €	38 542.40 €
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	550,00 €	1 841.05 €	740.00 €
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Chapitre 002 - Excédent reporté	8 326,13 €	5 499.70 €	10 308.85 €
Recettes de fonctionnement	45 426,13 €	52 362.43 €	50 171.25 €

L'excédent de fonctionnement est à nouveau en augmentation pour 2024. Cela s'explique notamment par le delta de 4 000 € sur les charges de personnel.
Afin d'équilibrer ce budget en maintenant les aides apportées à la population et en développant de nouveaux projets, le CCAS aurait donc besoin d'un soutien financier de la commune à hauteur de 38 542.40 € pour l'année 2025, indiqué à la ligne 74.